

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 024/2018

OBJET : Finances : Subvention aux associations culturelles.

L'an deux mille dix-huit, le 10 du mois d'avril à 19 heures

le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 avril 2018.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Catherine DINI /Charles BEVACQUA/ Nathalie DIGANI/ Jean-Marc GIMENEZ / Sophie ESPOSITO / Mélanie MORINI / Delphine BOLLARO/ Christine DECORDIER/ Martine DUNOYER DE SEGONZAC/ Jean-Yves LESSATINI/ Gracienne DODAIN/ Philippe JANIN/ Jean-Luc CAMBRA / Eddie DEGIOVANNI / Régine RODRIGUEZ / Marc LEROY.**PROCURATIONS** : Françoise DAMILANO à Cathy DINI / Sonia CHAKROUNI à Romain BIANCHI / Pierre VESTRI à Jean Yves LESSATINI / Taofick FATFOUTA à Jean-christophe CENAZANDOTTI.**ABSENT** :**Secrétaire de séance** : Romain BIANCHI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** la loi concernant la décision d'attribution de subventions notamment ses articles L.4221-1 et L ; 4221-5 du CGCT,**Vu** l'article L 2313-1 du CGCT relatif aux conditions d'attributions,

Après avoir entendu le rapport de présentation

Considérant l'intérêt culturel des manifestations proposées,**Considérant** l'avis favorable de la Commission de la Culture qui s'est déroulée le 20 mars 2017,**Considérant** la nécessité de l'attribution d'une subvention aux associations culturelles**Il est proposé** au Conseil municipal l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations culturelles citées infra pour un montant de 5 850 € (cinq mille huit cent cinquante EUROS) selon la répartition présentée ci-dessous

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Il est décidé au Conseil municipal :

- d'ATTRIBUER les subventions aux associations culturelles qui en ont fait la demande détaillées ci-dessous :

Association philatélique, 900 locaux et énergies
Wild Cat's Race Machine, 1600 esplanade, matériel et personnel
Photo Club des Pailons, 1600 locaux et énergies
Comité de Jumelage 1200 locaux et énergies
Country Valley 550 € pour le local

Mise à disposition des seuls locaux ou matériel ou personnel :

Célia Larry Show locaux et énergies
Savoir Faire Partagé locaux et énergies
Country Valley locaux et énergies
Parpaiolla locaux et énergies
Let's Dance locaux et énergies

ÂR PREFECTURE

006-210600540-20180410-0242018-DE

Regu le 18/04/2018

-d'Autoriser le Maire à signer tout document relatif au versement de ces subventions

- d'ajouter que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération sont inscrits au Budget primitif de la commune afférent à l'exercice 2018, section de fonctionnement ;

et

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission à Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 23 Votants : 27 Absents : 0 Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Robert NARDINI
Maire de DRAP

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 17/04/2018

Affichage le : 20/04/2018